



## **ELECTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE**

### **FORMULAIRE POUR LES LISTES DE CANDIDAT-ES DU CORPS**

**DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE / siège rattaché à l'administration centrale**

**A déposer ou renvoyer jusqu'au vendredi 21 mars 2025 à 12h00 ultime délai**

**Au secrétariat des élections, à l'attention de Sandra Lanz,  
Rectorat, bureau 247, 2<sup>ème</sup> étage, Uni Dufour,  
Rue Général Dufour 24, 1211 Genève 4.  
elections-unige@unige.ch**

#### **QUI EST ELIGIBLE ?**

L'ensemble de l'électorat dont les noms figurent sur les rôles électoraux du personnel administratif et technique (PAT) rattaché-es à l'administration centrale, à l'exception des membres du PAT engagé-es en qualité d'auxiliaire ou exerçant leurs fonctions à l'Université à un taux inférieur à 25% d'un temps plein.

#### **COMMENT SE PORTER CANDIDAT-E ?**

Les candidatures porté-es sur cette liste doivent appartenir au corps du personnel administratif et technique et être rattachées à l'administration centrale. Aucun nom de candidat-e ne doit figurer plus d'une fois sur une liste ou sur plusieurs listes. Les listes de candidatures doivent porter la signature de chaque candidat-e.

#### **PARRAINAGE:**

Chaque liste doit être parrainée par trois électeurs/trices non candidat-es appartenant au même collège électoral que le-s candidat-es présenté-es sur la liste. Chaque page doit être paraphée avec les initiales de chaque parrain/marraine. Un-e électeur/trice ne peut en principe parrainer plus d'un formulaire de candidatures.

#### **PARRAINS/MARRAINES :**

1. Nom : ..... Prénom : ..... Signature : .....  
Tél. .... E-mail : .....
2. Nom : ..... Prénom : ..... Signature : .....  
Tél. .... E-mail : .....
3. Nom : ..... Prénom : ..... Signature : .....  
Tél. .... E-mail : .....

#### **Cadre réservé au bureau électoral**

Liste reçue le : ..... à ..... h. .... Visa .....

# ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

## CORPS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, 1 siège rattaché à l'administration centrale

### Nom de la liste:

*Ecrire en caractère d'imprimerie*

	Nom et Prénom	Structure	Fonction	E-Mail (@unige.ch)	Date de naissance	Signature
1.						
2.						

La liste ne peut pas comporter plus de candidat-es que le double du nombre de sièges à pourvoir, soit au maximum 2 candidat-es (1 siège) rattaché-es à l'administration centrale.

En cas d'élections tacites, l'ordre d'apparition des candidat-es sur la liste fait foi. Ainsi, le/la premier/ère candidat-e de la liste sera élu-e alors que le/la suivant-e sera considéré-e comme «vient-ensuite».